



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8769^e séance

Jeudi 15 octobre 2020, à 10 h 20

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Afrique du Sud	M. Mabhongo
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Kridelka
Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Auväärt
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
France	M. de Rivière
Indonésie	M. Djani
Niger	M. Aougi
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ben Lagha
Viet Nam	M ^{me} Nguyen

Ordre du jour

La situation au Mali

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2020/10.

La séance est levée à 10 h 25